

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Numéro 103, hiver 2004–2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/15720ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec (2004). Avis et prises de position. *Continuité*, (103), 56–58.



PROJET DE PORT MÉTHANIER : VIGILANCE



La rive à Beaumont, secteur fluvial visé par le projet Rabaska.

Photo: Yves Saint-Laurent

En avril 2004, le groupe Gaz Métro, Gaz de France et Enbridge inc. a déposé le projet Rabaska visant l'implantation d'un terminal méthanier dans le secteur situé aux limites des municipalités de Lévis et de Beaumont. Considérant la valeur patrimoniale exceptionnelle du site, le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) manifeste son inquiétude et

estime qu'un projet de l'ampleur de Rabaska requiert que les pouvoirs publics imposent un processus d'encadrement particulier.

Tirant ses racines de l'établissement de censitaires au XVII^e siècle, Beaumont est l'un des plus vieux paysages humanisés du Québec. Le projet Rabaska cible un territoire où se trouve un important patrimoine architectural, élément majeur de l'identité territoriale. Au même titre que l'île d'Orléans et la côte de Beaupré, Beaumont témoigne des relations historiques entre la communauté québécoise, ses activités et le territoire depuis les débuts du Régime français.

À brève échéance, un comité d'experts en patrimoine doit être formé et mandaté par les

pouvoirs publics. À la lumière de leurs connaissances en gestion intégrée du patrimoine territorial, ces experts devront évaluer les impacts éventuels de l'implantation d'un terminal méthanier à Beaumont sur le patrimoine architectural et territorial et sur les paysages culturels. Ils devront également examiner la possibilité de déterminer les conditions qui permettraient de concilier la réalisation du projet et le maintien de l'identité des lieux.

Balafre à Montmagny

La construction d'un édifice de 55 unités de logement pour personnes âgées, place de l'Église, au cœur de Montmagny, provoque la colère des citoyens et du Groupe pour la sauvegarde du patrimoine de Montmagny. Dans une lettre adressée au maire, le CMSQ a manifesté également des objections importantes quant à l'emplacement et aux proportions d'une telle construction, qui soulève des problèmes de design urbain et de contrôle des transformations. La nouvelle construction porte préjudice à l'harmonie visuelle du site et à son tissu historique. C'est pourquoi le CMSQ a demandé à la Municipalité de

considérer d'autres endroits qui seraient plus appropriés pour la construction de cet édifice.

Pour réaliser ce projet, un bâtiment existant sera agrandi. L'édifice occupera la partie nord du stationnement de l'église Saint-Thomas à Montmagny. Avec ses six étages, il obstruera les perspectives visuelles autour de l'église et sur l'ensemble patrimonial qui l'entoure. Faut-il rappeler que le lieu de culte joue un rôle structurant dans l'organisation de l'espace public collectif des villes? Que la place de l'Église est un lieu construit à même les fonds publics? Les responsables de l'administration et



L'emplacement de la résidence pour personnes âgées dans la partie nord du stationnement de l'église Saint-Thomas à Montmagny.

Photo : Pierre Larochelle

du développement de ce bien public doivent respecter cette réalité en évitant toute intervention inappropriée dans son aménagement.

La Ville de Montmagny a connu quelques épisodes sombres dans la gestion de son territoire urbain. Plusieurs se souviennent de la démolition malheureuse de l'ancien couvent sur la rue de la Fabrique à la fin des années 1980, abattu tôt un samedi matin à coups de bélier mécanique, devant des résidents ébahis et impuissants. Cet édifice monumental, qui faisait partie du site institutionnel, fermait admirablement bien la perspective de la rue Saint-Jean-Baptiste et occupait une fonction architec-

turelle particulière dans l'ensemble de la place de l'Église. Auparavant, en face de l'église Saint-Thomas, à la jonction des rues Saint-Jean-Baptiste et Saint-Thomas, une belle maison de style québécois avait fait place à la banale succursale de la Caisse populaire Desjardins et à son stationnement.

Grâce à la vigilance des citoyens, le moulin Patton, à quelques jets de pierre, a connu un meilleur sort. On pouvait alors penser qu'une nouvelle préoccupation patrimoniale et urbanistique émergeait à Montmagny, d'autant plus qu'en 1998, la Ville avait fait réaliser un inventaire des bâtiments d'intérêt patrimo-

niale du centre-ville. Cet inventaire avait permis de dénombrer 182 maisons d'intérêt dont plus de la moitié, regroupées en plusieurs concentrations, ont une grande valeur architecturale. Les recommandations formulées au moment du dépôt de cet inventaire préconisaient la mise sur pied d'un programme de sensibilisation au patrimoine bâti afin que la population devienne partenaire dans l'effort global de la Ville pour assurer la pérennité des éléments les plus significatifs du paysage bâti de Montmagny. En plus d'assurer la conservation du caractère et de l'architecture des bâtiments, on soulignait l'importance de sauvegarder

les caractéristiques de l'organisation spatiale des rues.

La déception des Magnymontois a donc été grande lorsqu'ils ont appris que la Municipalité avait accepté le projet de construction de résidence grâce à une dérogation mineure votée sans consultation des citoyens. Ceux-ci souhaitent développer la ville en s'appuyant sur des acquis durables qui mettent en valeur les richesses du patrimoine. Ils développent de manière réfléchie des projets qui respectent le bien public. Le CMSQ ne peut donc que convenir du bien-fondé d'une telle préoccupation et appuyer la démarche citoyenne.

Une ancienne fonderie devient un centre sportif

L'ancien édifice Connor, où loge depuis peu un complexe sportif, s'appelle désormais La Fonderie. Le nouveau nom de ce bâtiment du secteur Hull à Gatineau rappelle les activités industrielles qui s'y sont tenues pendant un demi-siècle.

C'est la compagnie Hull Iron and Steel Foundries qui a fait construire une usine métallurgique dans la rue Montcalm en 1913-1914. En 1942-1943, selon les plans des architectes Richards et Abra, la firme Brunet et Fils érige au-dessus des structures existantes la grande halle en verre et en acier de style moderne qui distingue le bâtiment actuel. Au fil des ans, plusieurs générations de Hullois y ont travaillé, produisant notamment des pièces pour des trains, des rails de chemin de fer et des chenilles de chars d'assaut. La Hull Iron and Steel Foundries

était la quatrième plus importante aciérie au Canada durant la Première Guerre mondiale. Après avoir cessé ses opérations en 1946, le complexe industriel a abrité jusqu'en 1960 les installations de la société J.H. Connor & Sons Co. Ltd, manufacturier de machines à laver d'Ottawa.

L'édifice Connor et tous les terrains de la Hull Iron and Steel passent aux mains de la Commission de la capitale nationale entre 1974 et 1977. Le complexe est victime des vandales et l'avenir du bâtiment s'avère sérieusement menacé. Heureusement, en 1998, l'Association régionale de soccer de l'Outaouais ébauche un projet de recyclage en centre sportif. Le réaménagement de l'usine, conçu par la firme Côté Leahy architectes, est complété au printemps 2004. L'édifice comprend maintenant deux terrains de



soccer intérieurs et un terrain multisport, usages bien adaptés au volume de la grande halle. La nouvelle vocation du bâtiment historique a permis de préserver et de mettre en valeur les impressionnantes parois vitrées latérales, qui

L'édifice Connor en cours de recyclage.

Photo: Michel Prévost

rappellent les premiers édifices industriels modernes, ainsi que la façade monumentale

donnant sur la rue Montcalm, avec sa verrière encadrée par des pilastres en brique et surmontée d'un fronton.

Le secteur Hull de la ville de Gatineau compte aujourd'hui peu de témoins de son passé

industriel, souvent victimes de démolition ou d'altérations irréfléchies. La transformation de l'ancien édifice de la Hull Iron and Steel Foundries en complexe sportif assure la conservation de l'un des der-

niers vestiges de ce patrimoine industriel. Le CMSQ applaudit cette restauration qui démontre que, avec un financement adéquat et beaucoup d'imagination, on peut donner une nouvelle vie à des bâti-

ments, même ceux de l'envergure de La Fonderie. Qui aurait pensé qu'un jour la sueur des travailleurs de l'acierie serait remplacée par celle des joueurs de soccer ?

Le site de la maison Wright-Scott menacé



La maison Wright-Scott dans le secteur Hull.

Photo: Michel Prévost

cité en raison de la qualité exceptionnelle de son environnement.

Située en bordure du magnifique ruisseau de la Brasserie, la maison Wright-Scott a été construite vers 1852. Elle a d'abord appartenu à Philemon Wright, le fondateur de Hull, puis à ses descendants. Nancy Louisa Wright et son mari John Scott, le premier maire d'Ottawa, y ont habité. Cette résidence pourvue de deux pignons et de murs de pierre est entourée d'un grand parc. Avec la maison Scott du boulevard Gamelin, elle est l'une des deux dernières à Gatineau à avoir conservé son cadre naturel. C'est d'ailleurs en face de ce site verdoyant qu'a eu

lieu le lancement officiel de la politique culturelle de la Ville de Gatineau en juin dernier.

Des résidents du secteur et des organismes en patrimoine se sont rapidement mobilisés contre le projet du propriétaire du site de la maison Wright-Scott. La Société d'histoire de l'Outaouais a notamment tenu à souligner l'importance historique du site et la nécessité de préserver l'environnement naturel unique qui met la résidence en valeur. Déjà, plusieurs bâtiments cités par la Ville, dont la ferme Columbia et le château Monsarrat, ont entièrement perdu leur cadre d'origine. Ce projet changerait à jamais le paysage du secteur et des berges au nord du ruisseau de la Brasserie.

Le Comité consultatif d'urbanisme a approuvé le projet de construction sur le site de la maison Wright-Scott. Cepen-

dant, la Ville a récemment décidé de mettre le dossier en suspens et a commandé une étude d'autres lieux pionniers de villes ou de communautés similaires au site du ruisseau de la Brasserie. La nouvelle politique culturelle de la Ville de Gatineau s'engage à « favoriser la préservation, la protection et la mise en valeur des beaux paysages en milieux naturel et urbain ». Par conséquent, le CMSQ demande que, dans le respect de cette politique, la Ville de Gatineau interdise tout développement sur le site de la maison Wright-Scott et en préserve ainsi l'intégrité patrimoniale.

Le propriétaire du site de la maison Wright-Scott, située sur le boulevard Alexandre-Taché dans le secteur Hull à Gatineau, projette d'y construire 20 maisons. Or, ce site historique, dont la protection relève de la Ville de Gatineau, est le seul que le ministère de la Culture et des Communications a reconnu en Outaouais. Sa valeur est telle que l'ancienne Ville de Hull l'a aussi

Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Bélisle, professeur en histoire de l'art; Isabelle Bouchard, consultante en patrimoine; Claire Garon, gestionnaire en environnement; Susan Bronson, architecte; Marc Grignon, professeur en histoire de l'architecture; Michel Prévost, archiviste; Caroline Tanguay, consultante en patrimoine.

MEMBRES EST DU QUÉBEC

Pierre Larochelle, professeur en architecture; Martin Dubois, consultant en patrimoine;

Anne Vallières, architecte; Denis Boucher, historien; Gilles Fortin, architecte; Daniel Bouchard, avocat; Alain Franck, ethnologue; Patrick Donovan, consultant en patrimoine.

POUR INFORMATION :

Éva-Marie Neumann, agente de liaison
Comité APP, région de l'Ouest du Québec;
École d'architecture, Faculté d'aménagement,
Université de Montréal, C.P. 6128,
succ. Centre-Ville, local 2006,
Montréal (Québec) H3C 3J7

Tél.: (514) 343-7413
Téloc.: (514) 343-2042
Courriel: cmsq@cmsq.qc.ca

Marie-Monique Turgeon, agente de liaison
Comité APP, région de l'Est du Québec;
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec)
G1R 2G6
Tél.: (418) 647-4347 ou 1 800 494-4347
Téloc.: (418) 647-6483
Courriel: appe@cmsq.qc.ca